

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 17 (1872)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Rapport au Conseil d'État du canton de Fribourg sur l'internement de l'armée française de l'Est dans le canton : du 2 février au 27 mars 1871 [suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-333049>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

quoiqu'elle se trouve un peu à l'est, en raison du chemin de fer Brugg-Olten-Liestal-Bâle); l'existence, à la distance voulue du Rhin, de la seconde ligne de défense de la Limmat-Aar; entre les deux lignes un terrain approprié à une défense opiniâtre et pas à pas; enfin cette circonstance des plus importantes qu'après avoir forcé le passage du Rhin la zone d'opération de l'armée ennemie entre le Rhin et la Limmat-Aar sera coupée en deux parties par le cours inférieur de l'Aar (entre Brugg et Coblenz), ces deux parties n'ayant aucune communication directe entr'elles, ce qui donne à la défense la possibilité d'un retour de fortune par suite de succès partiels; *toutes ces circonstances réunies font de cette partie du Rhin une ligne de défense des plus favorables à la défensive suisse.*

(A suivre.)

---

**RAPPORT AU CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE FRIBOURG SUR L'INTERNEMENT  
DE L'ARMÉE FRANÇAISE DE L'EST DANS LE CANTON.**

*du 2 février au 27 mars 1871.*

(Suite).

Les ordres par écrit émanant de l'inspection, ainsi que les circulaires fédérales, auraient pu, dans bien des cas, être lus et relus de temps en temps par quelques chefs de dépôts. Au milieu de tant de préoccupations de détail, il est naturel que l'on puisse oublier des ordres donnés, et c'est pour parer à cet oubli qu'il faut, lorsque le temps le permet, faire un petit retour sur le passé et s'assurer que l'on n'a rien oublié.

L'esprit de la troupe a été bon. Une fois de plus, j'ai pu constater que nos troupes sont bonnes et que ce qui les fait paraître à leur désavantage, c'est le passage subit de la vie civile à la vie militaire. L'entrée au service avec les cris et les libations du premier jour, font à nos soldats une mauvaise réputation que le temps ordinairement si court du service, a peine à rétablir.

Les bonnes relations entre la troupe de surveillance et les internés ont été constantes. Il n'y a eu à ma connaissance qu'un seul cas de désaccord entre un sergent du 118<sup>e</sup>, chef de poste au Collège et un sous-officier français aviné.

Enquête fut faite par les chefs du corps, il y a eu réparation par l'ayant-tort.

*Place de Fribourg.*

Le service de place fut dans le principe très pénible et insuffisant.

82 hommes de la compagnie de carabiniers de réserve n° 53 (capitaine Volmar).

25 hommes d'infanterie (pris en ville).

Soit 107 hommes ne pouvaient suffire pour les postes et les escortes nécessaires.

Le 18 et le 19 février, ils furent licenciés et remplacés par le  $\frac{1}{2}$  bataillon de réserve n° 118, commandant Jaquet. Il fit à lui seul tout le service de place, tout en suivant un cours d'instruction. Conformément aux règlements fédéraux, le commandant de place, de concert avec les chefs de corps, organisa le service des postes soit en ville, soit aux casernes et écuries, les gardes de police, les patrouilles, les rondes, etc.

Il avait en outre été chargé de diriger l'instruction du  $\frac{1}{2}$  bataillon 118, selon la prescription de la circulaire n° 65|20 du 17 février du département militaire fédéral, afin que ce service puisse compter en même temps pour un cours de ré-pétition.

Le service de place employait chaque jour pour les gardes . . . . .	64 hommes de service.
De nuit comme de jour, il y avait en outre un piquet ou réserve de . . . . .	47 » »

Soit en tout **111** hommes de service.

Ce service était organisé par une compagnie entière, ce qui permettait aux deux autres de suivre le cours de répétition.

Un service particulier de patrouilles et de rondes se faisait toutes les nuits, et arrêtait tous les militaires non pourvus de permission qui se trouvaient en ville en dehors des heures réglementaires. Ils étaient conduits à la grand'garde, où ils passaient le reste de la nuit. Le lendemain ces hommes étaient renvoyés à leur corps pour y subir une punition.

Du 23 février au 22 mars, il a été arrêté et conduit à la grand'garde 204 militaires français et 64 fribourgeois.

Le service de garde, assez mal fait au commencement finit par s'exécuter d'une manière satisfaisante, grâce aux théories faites à ce sujet, à une surveillance continue, à des appels et inspections fréquentes des gardes et à une grande sévérité à l'égard des chefs de postes. 4 officiers et 49 soldats de la troupe fribourgeoise ont été punis pour négligence dans leur service de place.

M. le commandant de place avait en outre le contrôle des officiers généraux français résidant à Fribourg avec leurs états-majors :

Ces généraux étaient :

M. Ségard, général de brigade, et 4 officiers d'état-major.

M. Bonnet, général de division.

M. Séré de Rivières, général de division, et 5 officiers d'état-major.

M. Castilla, général de brigade, résidant à Bulle.

Ce fut encore par les soins du commandant de place que, lors du rapatriement le service de la surveillance des passages de trains d'internés fut organisé, conformément aux directions reçues du département militaire fédéral.

Chaque soir un convoi de mille hommes, amené par le chemin de fer, s'arrêtait une heure à Fribourg. Un service d'ambulance, une cantine et des latrines couvertes avaient été disposées pour cet arrêt. 2 compagnies du 118<sup>e</sup> formaient autour de ce convoi une chaîne de surveillance.

Les passages de colonnes de chevaux rentrant en France eurent lieu les 14, 15, 16 et 18 mars, faisant étape à Fribourg et à Siviriez. Ces colonnes étaient chaque fois fortes d'environ 325 hommes et 550 chevaux. La répartition de ces chevaux dans les écuries de la ville se faisait par les soins de la place.

Un commissaire fédéral, M. le lieutenant Brun, était chargé de leur entretien.

Après le départ des internés et le licenciement des 78<sup>e</sup> et 118<sup>e</sup> bataillons, le bureau de la place resta encore en fonction pour l'évacuation des éclopés, la liquidation des comptes et des réclamations, jusqu'au 30 mars, jour où il fut fermé. Pendant toute la durée de ses fonctions, M. le commandant de place a déployé un zèle intelligent, une fermeté pleine de tact, une activité qui ne s'est jamais démentie ; malgré les difficultés constantes de son service, il a su conserver d'excellents rapports avec toutes les autorités civiles ou militaires avec lesquelles ses fonctions le mettaient en contact.

Je me plais aussi à constater l'activité et le zèle de messieurs les officiers de place.

*1/2 bataillon n° 78 (commandant Badoud).*

Ce bataillon était disloqué dans tous les chefs-lieux de district et à Hauterive. Pour profiter de l'avantage que fournissait le département militaire fédéral, de faire suivre aux troupes un cours d'instruction en même temps que la surveil-

lance des internés, il fut envoyé dans chaque dépôt des instructeurs cantonaux pour commencer l'instruction de détail.

Le 16 mars, 2  $\frac{1}{2}$  compagnies du 78<sup>e</sup> se trouvaient concentrées à Romont. Le lendemain le  $\frac{1}{2}$  bataillon fut au complet, par suite du retour des escortes de colonnes d'internés. Il put ainsi terminer son instruction d'ensemble, et fut inspecté par M. le colonel fédéral Wieland les 19 et 20 mars. Le 21 il fut licencié.

La discipline de cette troupe a été très satisfaisante.

$\frac{1}{2}$  bataillon n° 118 (commandant Jaquet).

Ce bataillon fit son service à Fribourg. Son entrée, le 17 février, fut assez bruyante ; d'autant plus scandaleuse qu'elle avait lieu en présence d'internés français. Il serait fort à désirer que pour l'avenir, des mesures *très énergiques* fussent prises pour déraciner cette déplorable habitude chez nos miliciens.

On aurait eu un besoin sérieux de cette troupe le lendemain de son entrée, qu'on n'aurait pu l'avoir sous la main.

Le Lycée, local destiné au casernement du bataillon, n'ayant pas été convenablement préparé (paille insuffisante), il y eut désordre et mécontentement les deux premiers jours. Toutefois, au moyen de quelques mesures disciplinaires, l'ordre ne tarda pas à se rétablir et ce bataillon fit au bout de quelques jours fort bien son service.

Le 24 février, l'inspection du 118<sup>e</sup> donna le résultat suivant :

« L'aspect de la troupe était bon ; toutefois un peu plus de propreté dans l'habillement n'eût pas été de trop. Les fusils auraient pu être mieux tenus et surtout mieux graissés.

« Contrairement aux ordres du Département militaire fédéral, il n'avait été délivré que 10 cartouches par homme au lieu de 30. »

Le bataillon fit en même temps que la surveillance des internés, un cours d'instruction sous la direction de M. le commandant Reynold. Il fut inspecté le 7 Mars par M. le colonel fédéral Wieland et licencié le 23 Mars.

#### *Dépôts d'internement.*

##### *Fribourg (Pensionnat et Collège).*

Ce dépôt était entièrement composé du 60<sup>e</sup> régiment de marche (colonel Jouneau). Ce régiment arrivé en bon ordre à Fribourg, avec tous ses officiers et ses bagages, offrit un contraste frappant avec les corps plus ou moins désorganisés qui passaient chaque jour ; aussi l'Autorité militaire crut-elle devoir le retenir pour l'interner à Fribourg ; elle n'eut qu'à se féliciter de cette mesure.

A la tête de ce dépôt se trouvait M. le major Muller. Il avait été appelé d'Haute-riive où il commandait les internés, et placé au Pensionnat, en raison des nombreuses fonctions civiles qu'il revêtait, et qui nécessitaient sa présence à Fribourg.

Officier actif, capable, plein de fermeté vis-à-vis de ses officiers, il considérait les internés qui lui étaient confiés comme ses enfants, et avait pour eux une sollicitude toute paternelle. Son zèle lui fit oublier les soins de sa santé ; pendant la plus grande partie de son service, il fut enrhumé. A peine de retour de Genève, où il avait conduit *ses internés*, il tomba gravement malade et mourut peu de jours après, victime de son dévouement et dans toute la force de l'âge (39 ans).

Si la perte de M. le major Muller laisse de profonds regrets parmi ses frères d'armes, elle se fait encore plus vivement sentir dans la ville de Fribourg, où M. Muller Charles s'était fait apprécier par ses bonnes qualités, son caractère franc et généreux, sa bienfaisance et les nombreux services rendus au pays comme député au Grand conseil et conseiller communal.

Le 25 février l'inspection de ce dépôt fut faite par le chef de l'internement. Le casernement était dans de bonnes conditions de salubrité ; les chambres bien tenues. Dans trois chambres, la paille n'était pas suffisante, et quelques hommes devaient coucher sur le plancher nu. Toutefois il y fut immédiatement remédié.

Les cuisines étaient bien établies et les cuisiniers contents de leurs fournitures. Seulement le bois n'était pas assez sec. L'Etat fournissait le bois pour le Pensionnat, Lycée et Collège ; il n'avait pu mettre à la disposition des troupes que le bois dont il pouvait disposer, et qui malheureusement était fraîchement coupé.

Des dames de Fribourg circulaient dans les salles et pansaient les pieds blessés.

L'état sanitaire de la troupe était bon.

Les effets d'habillements des internés étaient en général en meilleur état que ceux d'autres dépôts, et leurs avaries mieux réparées. Les chaussures étaient passablement mauvaises (plus tard il y a été pourvu en grande partie).

Les hommes étaient contents de leur ordinaire et ne se plaignaient pas de leur coucher ; les sous-officiers français se déclaraient satisfaits de la conduite de leurs soldats envers eux. Les cartes de correspondances avaient été distribuées.

Les officiers suisses chargés de ce dépôt ont tous très-bien fait leur service.

*Fribourg* (Caserne et Werkhof).

Ce dépôt était commandé par M. le major Boccard, Hubert.

De tous les dépôts, c'était celui qui, soit par le nombre, soit par la composition de la troupe, soit par la formation successive des compagnies, exigeait le plus de service, le plus de surveillance. En effet, ce dépôt comptait dans le principe les débris de trois régiments de cavalerie, cuirassiers et dragons, la gendarmerie à cheval, les chasseurs à pied de deux bataillons différents, et une compagnie de volontaires du génie de Tours. Au fur et à mesure que les éclopés, les retardataires, les trainards arrivaient à Fribourg, on les incorporait dans ce dépôt. On y ajouta encore les ordonnances et palefreniers des officiers internés à Fribourg. On y trouvait coude à coude le cavalier démonté, le *lignard*, le *moblots*, le turco, l'artilleur, le pionnier, le zouave, etc., etc. M. le major Boccard s'est donné beaucoup de peine pour établir de l'ordre et de la discipline dans cette macédoine militaire ; il a dû déployer d'autant plus d'activité que, malheureusement pour lui, parmi les officiers qui devaient le seconder, quelques-uns n'ont pas apporté dans leur service le même zèle que leur chef.

Malgré les mauvaises conditions d'homogénéité de ce dépôt, la discipline a été très-satisfaisante, et j'en remercie particulièrement M. le major Boccard. Lui aussi vit sa santé compromise par les fatigues du service, et à son retour de Genève, il dut s'aliter pour une sérieuse maladie, prise au service, et dont actuellement il est heureusement guéri.

L'inspection de ce dépôt par le chef de l'internement eut lieu le 12 mars. Le casernement et les cuisines étaient très-bien ; les chambres propres, saines et aérées, l'état sanitaire de la troupe paraissait très-bon.

Les hommes contents, presque tous avaient deux chemises ou plus. Les chaussures laissaient beaucoup à désirer quoiqu'à cette époque les distributions d'effets envoyés par le gouvernement français eussent été déjà faites. Ce fait provient en partie de ce que les chaussures envoyées de France étaient beaucoup trop petites.

Les sous-officiers fréquemment interpellés, se déclaraient satisfaits du respect de leurs soldats. Dans ce dépôt comme dans les autres, des cartes de correspondances avaient été distribuées, ainsi que quantité de journaux quotidiens, sans distinction de couleurs politiques.

*Hauterive.*

Ce dépôt était commandé par M. le commandant Gottrau, Othmar.

Il se composait exclusivement du 47<sup>e</sup> régiment (ex-légion d'Antibes) colonel Prévôt.

Comme situation et logement, de tous les dépôts celui-ci était le plus mal partagé.

Jeté dans un bas-fond, resserré et entouré par la Sarine, dominé de tous côtés, privé de toute distraction, l'ancien couvent d'Hauterive offrait peu d'agrément aux internés ; il avait plutôt l'air d'une maison pénitentiaire.

Toutefois la troupe s'y est très-bien comportée.

Messieurs les officiers préposés au dépôt, ceux de surveillance comme ceux attachés aux internés, ont tous fort bien fait leur service.

Ici encore les fatigues du service ont gravement atteint la santé de plusieurs officiers. M. le quartier-maître Théraulaz a dû être remplacé pour cause de santé.

MM. les capitaines Techtermann, Wuilleret et Nigg y furent malades. M. le capitaine Ræmy, Philibert, tombé gravement malades dut rentrer à Fribourg pour se faire soigner et succomba le 13 mars après une courte maladie, emportant le regret de tous ses camarades ; ses obsèques eurent lieu militairement le lendemain 14 ; on y remarquait plusieurs officiers français, ainsi que la compagnie française que M. Ræmy commandait à Hauterive.

M. Ræmy était un officier exact et consciencieux.

M. le lieutenant Stoll gagna aussi la petite vérole à la fin de son service. Il est heureusement remis de cette maladie.

L'inspection de ce dépôt par le chef de l'internement eut lieu le 26 février.

Le casernement était passable ; les meilleures chambres avaient été prises pour l'ambulance.

Une partie des hommes couchait dans les corridors froids et humides du couvent ; cependant il y avait des fourneaux et personne ne s'est plaint du froid. Par contre la plupart des sous-officiers étaient confortablement logés dans des petites chambres (cellules). L'ambulance était bien tenue ; tout le personnel à son poste ; il y avait passablement de typhoïdes et quelques cas de variole. Les cuisines étaient bien disposées.

Le moral de la troupe était excellent ; il n'en était pas ainsi malheureusement des effets d'habillement qui se trouvaient dans un état de délabrement complet. Les chaussures et les pantalons étaient en grande partie détériorés, et mal ou pas du tout raccommodés. Ce fait s'expliquait par l'éloignement de la ville qui avait privé ce dépôt de bien des ressources que la charité particulière s'empressait d'offrir aux internés des autres dépôts. Aussi il en fut tenu compte dans la dernière distribution des effets militaires envoyés par le gouvernement français. M. Morgon, français, propriétaire à Matran, a beaucoup fait pour soulager la misère de ses compatriotes. Il avait entr'autres établi un atelier de chaussures à Hauterive, où l'on fabriquait et réparait les souliers des internés.

La troupe de surveillance du 78<sup>e</sup> (compagnie Hess) était propre, ses armes aussi ; les hommes avaient le nombre de cartouches réglementaire. Le corps de garde, d'une saleté inconvenante, fut le seul motif d'une observation de la part de l'inspecteur.

#### *Romont.*

M. le capitaine Raboud avait le commandement de ce dépôt, et il s'est parfaitement bien acquitté de ce service. Ce dépôt a toujours bien marché, et il n'y a eu aucune plainte concernant la troupe suisse et française.

La troupe internée se composait en presque totalité des mobiles du département de la Lozère. Ce bataillon avait été dirigé depuis Estavayer sur Romont, Bulle et Châtel, où il fut interné.

Le 21 février, l'inspection de ce dépôt fut passée par M. le commandant Badoud, lieutenant d'inspection, et elle fut très-satisfaisante. La troupe suisse était propre et disciplinée. Celle des internés était dans de bonnes conditions de casernement et de discipline. Les ordres venant de Fribourg étaient bien exécutés.

#### *Bulle.*

Le dépôt était commandé par M. le capitaine Deschenaux, qui a rempli ses fonctions avec beaucoup d'exactitude et de ponctualité.

Les mobiles de la Lozère composaient la troupe internée. Dans le principe, M. le Préfet avait paru craindre pour leur moralité. Des mesures de police prises par

lui prévinrent les accidents qu'il pouvait redouter et il n'eut qu'à se louer de la conduite et de la discipline des internés.

Leur casernement était assez resserré, et comme l'on craignait pour la salubrité, il fut donné à quelques internés la permission de coucher en ville, ce qui procura un peu plus de place dans les chambrées. Toutefois ceux qui jouissaient de cette autorisation devaient répondre comme les autres à tous les appels.

Dans le principe, la troupe suisse habituée à être commandée par des officiers supérieurs et des instructeurs, laissait à désirer tant sous le rapport de la conduite que sous celui du service. Le 22 février, M. le commandant Badoud en passa l'inspection et profita de cette circonstance pour lui adresser quelques reproches et l'engager à une tenue plus sévère. Tout me porte à croire qu'éloquente et salutaire fut sa harangue, car, depuis, il n'y eut plus de plaintes et le dépôt de Bulle fut un de ceux qui marcha le mieux.

#### *Châtel-St-Denis.*

M. le lieutenant Helfer commandait cette place avec l'aide du sous-lieutenant Genoud. La tenue et la conduite de ce dépôt a été très-bonne, et les ordres reçus, tous bien exécutés. M. le lieutenant Helfer a été ferme dès le premier jour et a su imprimer une marche heureuse à sa petite troupe.

L'inspection fut faite le 3 mars par le chef de l'internement. Le résultat en fut très-satisfaisant. Le casernement propre et spacieux dans les salles du Château. La troupe avait un brillant aspect de fraîcheur et de santé que je n'ai pas remarqué dans les autres dépôts. Elle était bien vêtue et bien chaussée. Tous avaient l'air contents de leur sort, point de réclamations.

A l'infirmerie, il n'y avait que quatre éclopés. A l'ambulance, il n'y avait que l'infirmier, lequel paraissait vivement ennuyé de n'avoir aucun malade à soigner. Un seul varioleux était en traitement, séquestré dans une cellule de prison au Château, aménagé convenablement pour cette circonstance.

La troupe suisse était propre, ainsi que ses armes; le service bien fait.

#### *Morat.*

Un capitaine du  $\frac{1}{2}$  bataillon n° 78, était dans le principe chef de ce dépôt. Mais cet officier n'avait ni l'activité, ni l'énergie suffisante pour ces fonctions.

Sur la demande du commandant du 6<sup>e</sup> arrondissement militaire, le commandement du dépôt fut remis le 15 février entre les mains de M. le capitaine de carabiniers Kørber, qui rétablit un peu la discipline et s'acquitta très-bien de ses fonctions.

L'inspection fut passée le 28 février par le chef de l'internement.

Les troupes d'internés se composaient d'égrenés de différents corps; elles logeaient dans le temple, qui leur offrait une place suffisante, aérée et bien chauffée. Les cuisines étaient bien installées dans une buanderie publique. La troupe internée avait bonne apparence, M. le capitaine Kørber en avait pris beaucoup de soin. Les mauvais souliers avaient en partie disparu; les hommes paraissaient très-satisfaits.

La troupe de surveillance (du 78<sup>e</sup>) était propre et avait ses armes en bon état.

L'ambulance, bien établie, était parfaitement dirigée par les soins de M. le Docteur Huber. Des dames de la ville passaient d'un malade à l'autre, remplissant les fonctions d'infirmières avec le même dévouement et la même persévérance que celles de Fribourg.

#### *Estavayer.*

L'officier qui dirigeait ce dépôt faisait de fréquentes absences pour s'occuper de ses fonctions civiles. La discipline en souffrait. Aussi fut-il remplacé dans son commandement par M. le commandant du 5<sup>e</sup> arrondissement militaire.

La troupe de surveillance eut de la peine à se remettre du mauvais pli pris au commencement.

Le 1<sup>er</sup> mars, M. le colonel fédéral Wieland, qui en avait passé l'inspection, me relata qu'il avait été peu satisfait de la propreté. Les abords de la caserne, ainsi

que les latrines, étaient sales. Les vêtements des internés de même. Il m'engagea à aller les voir. Malheureusement mes occupations ne me permirent pas de disposer d'une journée pour faire cette inspection.

Les internés étaient logés dans l'ancien pensionnat. C'étaient, comme à Morat, des égrenés appartenant à différents corps. La plus grande partie ne pouvant suivre leur corps à cause de leur santé et de leurs pieds blessés, étaient restés à Estavayer.

Dans le principe ils étaient au nombre de 83 ; comme le chiffre de répartition attribuait à cette ville un chiffre de 200 internés, le 19 février ce nombre fut complété par l'envoi de 110 hommes pris dans le dépôt de la caserne de Fribourg.

(A suivre.)

---

### BIBLIOGRAPHIE.

*Notions de tir*, par P. Ghersi, lieutenant-colonel d'infanterie. Florence 1870.

Dans une brochure d'une centaine de pages, M. le lieutenant-colonel Ghersi a su, chose fort difficile, condenser d'une manière parfaitement claire les principes du tir des armes à feu portatives.

Ce travail est divisé en huit chapitres, dont les cinq premiers sont consacrés aux définitions préliminaires, au mouvement des projectiles dans le vide et dans l'air, à l'étude de la trajectoire, du pointage.

Dans les trois derniers chapitres, l'auteur étudie les armes rayées, le tracé des trajectoires, les conditions essentielles d'une bonne arme de guerre.

Il est à désirer que ce travail, d'une réelle utilité pour tout officier, trouve beaucoup de lecteurs.

---

*Télégraphie militaire*, par Th. Fix, capitaine d'état-major du génie français.

Cet ouvrage traite presque exclusivement de l'emploi de la télégraphie électrique au point de vue militaire et contient la relation de quelques expériences qui ont eu lieu au camp de Châlons. On commence à s'occuper chez nous de ce nouvel élément, et on a déjà fait des expériences dont il ne faut pas encore attendre de résultats définitifs ; car, quoique le télégraphe soit devenu absolument nécessaire pour diriger les mouvements de troupes, on est encore loin de pouvoir lui assigner son rôle positif. Il reste encore à faire l'expérience du parti que l'on peut en tirer dans des cas sérieux, et l'auteur a raison lorsqu'il dit « que tout ce qui n'a pas supporté les chances de la guerre, tout ce qui n'a pas reçu le baptême du feu, ne peut être apprécié d'avance d'une manière absolue. »

On n'en doit pas moins saluer avec joie toute espèce de travail qui jette un peu de lumière sur cette nouvelle branche du service militaire.

---

### NOUVELLES ET CHRONIQUE.

**Genève.** — Le département militaire de Genève a fait donner, aux officiers de toutes armes, par M. le capitaine fédéral Couteau, instructeur-chef de l'infanterie, un cours de six séances sur la connaissance des cartes militaires et un cours de deux séances sur les reconnaissances militaires aux sous-officiers d'infanterie et de carabiniers. — M. le commandant Armand a donné deux séances sur la connaissance du fusil à répétition aux sous-officiers de toutes armes.

Les cours organisés par la société militaire sont les suivants :

Une séance du major fédéral Brocher sur l'artillerie de campagne.

Une séance du colonel Rilliet sur le service de la XIII<sup>e</sup> brigade à la frontière.

Deux séances du capitaine hanovrien von Scriba sur la bataille de Langensalz et les colonnes de compagnie.

Deux séances du lieutenant Privat sur la poudre et ses composants.